Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260302-2026_03_02_05-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 02 mars 2026

Date convocation : 17/02/2026	Le deux mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER ; M. Jean Michel VIEL ; Mme Dominique GELGON ; M. François LE GOAZIOU ; M. Yannick CARMIGNAC ; Mme Sandrine MOREUAX ; M. Joseph LE CHEVERT ; M Céline LE RU ; Mme Brigitte LE BAIL ; Mme Chantal BERTHO ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON **Excusés :** Mme Claudine MONJARET **Secrétaire de séance :** Mme Carole MEYER

2026_03_02_05 OBJET : **Vote des taux d'imposition**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des Impôts, et notamment l'article 1636 sexies,

SUR la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

CONSERVE les taux d'imposition de l'année précédente

VOTE Les taux d'imposition suivants, pour l'année 2026 :

Taxe sur le foncier bâti	**37.79 %**
Taxe sur le foncier non bâti	**65.90 %**
Taxe d'habitation	**13.07 %**

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
Mme Carole MEYER

MAIRIE DE PLOEZAL (22)